

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 - 313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 - 2715 - ABONNEMENTS 1 mois Fr 3,50, 3 mois Fr 10, - 6 mois Fr 20, - 1 an Fr 40, - LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piguët (Genève).

Après la visite du général de Gaulle à Bonn

On ne pouvait pas attendre de grands résultats de la visite du général de Gaulle à Bonn. C'était plus une visite contractuelle, résultant d'un accord préalable, servant à faire le point sur la politique bilatérale possible entre les deux États, devant les événements européens et mondiaux, qu'une rencontre destinée à jeter une clarté nouvelle dans l'imbricatio des problèmes qui divisent le monde.

Le chancelier Erhard a réaffirmé son désir de voir les troupes françaises rester en Allemagne. Il a déclaré à son hôte :

« Je ne voudrais pas laisser passer ce moment sans vous exprimer encore une fois la reconnaissance du peuple allemand pour l'attitude que vous avez

adoptée lors de votre voyage à Moscou, lorsque vous avez rejeté la conception de l'existence de deux États allemands, refusant par conséquent la reconnaissance de la « zone d'occupation soviétique ». C'est là une aide précieuse pour la défense de notre droit à être les seuls porte-parole de l'Allemagne et à ne pas reconnaître la création artificielle que constitue la zone. »

Eh oui, le général de Gaulle, qui s'est fait le champion de « l'Europe tout entière » — ce qui fait plaisir aux Soviétiques — devrait, pour ne pas prêter à confusion, arriver à reconnaître la République démocratique allemande, et ne pas accepter que l'on conteste devant lui la frontière Oder-Neisse. Il recevrait alors moins de

remerciements du chancelier Erhard, mais se montrerait plus positif à sa propre idée de « l'Europe tout entière ». Il en est de même lorsque le général retire ses troupes de l'OTAN, mais accepte de les maintenir en Allemagne fédérale. Il en est toujours de même lorsqu'il applique son programme nucléaire, qui favorise la dissémination de ces armes de destruction massive, ce qui est le contraire d'une politique d'entente destinée à faire l'Europe.

L'inconséquence du gaullisme nuit plus à la recherche d'une entente européenne qu'elle ne la sert. Le général continue à vouloir une Europe à lui, même si personne n'en veut.

EUGÈNE MALÉUS.

Cela s'est passé dans notre pays

BERNE: Au sujet de la Waldau. — Le professeur H. Walther, directeur de la maison de santé de la Waldau, près de Berne, a publié une mise au point à la suite de la parution, dans le quotidien zurichois Blick d'un article qui, à son avis, « déforme grossièrement les faits ».

Le rapport annuel des maisons de santé bernoises déplorait que l'état des finances cantonales ne permette pas d'entreprendre d'urgents travaux de rénovation dans ces établissements. Un rédacteur de « Blick » demanda alors à visiter la Waldau. « J'ai donné mon autorisation, écrit M. Walther. Non sans hésitation. Mais j'ai estimé qu'une institution publique peut être visitée pour les besoins de l'information... En même temps, j'ai déploré la manière sensationnelle dont certains journaux parlent des problèmes des malades mentaux. Or, c'est précisément ce qui est arrivé en l'occurrence. L'article à sensation qui a été publié fait plus de tort que de bien à la cause des malades... Ma confiance a été trompée. »

LOCARNO: Mystère éclairci. — M. A. Page a découvert, cachée sous les pierres des bords de la Maggia, une serviette de cuir noir contenant diverses pièces d'identité. Ces dernières, un passeport américain et des cartes d'identité, sont établies au nom du révérend Ors Layos Liko, d'origine hongroise, né le 25 novembre 1923, à Budapest, prêtre catholique. Ces documents ont été établis en France et aux États-Unis.

La police cantonale du Tessin, à qui M. Page a remis les documents, a pu ainsi identifier le « noyé de la Maggia ». Rappelons que le corps d'un inconnu a été trouvé dans les eaux de la Maggia le 18 juillet et qu'une lettre écrite en anglais, retrouvée sur le corps, disait notamment: « Ne cherchez pas mon identité, cela n'a pas d'importance. »

SAINT-GALL: Horrible accident. — Dans la nuit de dimanche à lundi, peu après minuit, entre Gossau et Hérisau, M. K. Eigenmann a été happé par une voiture alors qu'il cheminait

normalement au bord de la chaussée, accompagné de sa femme et d'un autre couple. Il a été projeté sur une barrière métallique d'un jardin, où il s'est empalé. M. Eigenmann, âgé de 56 ans, père de quatre enfants, est décédé peu après son admission à l'hôpital.

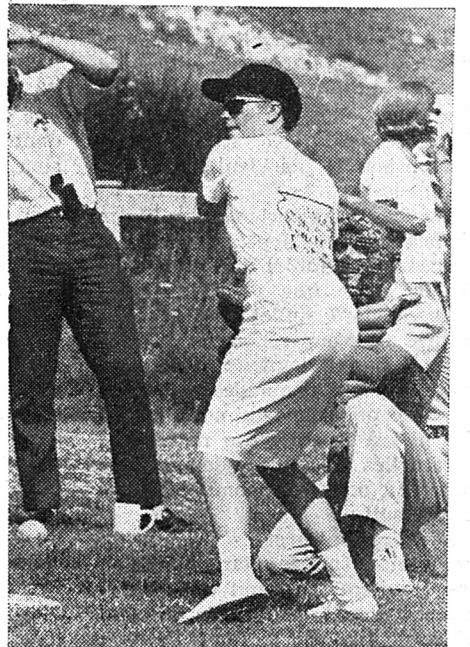
ARGOVIE: Adolescente tuée. — Lundi, à 11 h. 30, une voiture tirant une caravane empruntait la rue principale de Leibstadt (AG), en direction de Bâle. La voiture voulut dépasser deux fillettes qui circulaient à bicyclette l'une derrière l'autre. Cependant, le conducteur ne laissa pas assez d'espace entre la caravane et les cyclistes. Marianne Erne, âgée de 14 ans, a été happée par le convoi. Elle est morte sur le coup.

DANGER EN MONTAGNE. — Le Comité central du Club alpin suisse communique :

« Au cours de ces dernières semaines, une quantité de neige inaccoutumée en cette saison est tombée en haute montagne. Aux altitudes dépassant 3200 m., les conditions sont hivernales. Il y a danger accru d'avalanches et de chutes de corniches. Ainsi que le prouvent les graves accidents survenus ces derniers jours, l'ascension de sommets facilement accessibles lorsque les conditions sont normales, peut actuellement présenter de sérieux dangers. Il n'est, pour le moment, pas recommandable d'entreprendre des courses de haute montagne. Avec quelques belles journées ensoleillées et chaudes également en altitude, la situation peut rapidement s'améliorer. »

Le style de Grace

La princesse Grace de Monaco va-t-elle infliger une correction à un de ses invités? Non, il s'agit d'une démonstration de « base-ball » qu'elle fit lors des fêtes du 100^e anniversaire de Monaco. Avouons que l'homme n'a pas l'air rassuré!



NOUVELLES SUISSES

Moins de permis de séjour pour travailleurs étrangers

Au cours des six premiers mois de 1966, les autorités suisses ont accordé 235 130 permis de séjour pour travailleurs étrangers et permis pour frontaliers, contre 271 797 de janvier à juin 1965, soit une diminution de 36 667.

Les permis pour frontaliers sont en légère augmentation (+ 347 sur un total de 31 425), alors que les permis pour saisonniers ont diminué de 24 320 (pour atteindre 153 282) et les permis pour non-saisonniers de 12 694 (pour atteindre 50 423).

Pour une amnistie politique en Espagne

Le Comité suisse pour une amnistie politique en Espagne, publie un communiqué qui déplore que « le régime espagnol n'ait pu se résoudre à tirer un trait sous le passé à l'occasion du 30^e anniversaire du début de la guerre civile. Il serait temps de libérer les détenus politiques et de permettre

aux exilés un retour au pays. La pression de l'opinion mondiale et de l'opposition interne a abouti ces derniers temps, à des condamnations moins sévères, mais le comité suisse poursuivra son activité jusqu'à ce qu'une amnistie générale soit accordée. »

Un avion avec trois passagers disparaît

Un pilote zurichois à bord d'un avion de sport Piper, qui voulait atterrir sur le Hueffirch, est porté disparu depuis dimanche après midi. Il était parti avec deux passagers — un homme et un enfant — avec l'intention de se poser sur ce sommet. A 14 h. 45, il lança son dernier appel. Il se trouvait alors à l'est du Tœdi et annonçait qu'il voulait survoler la région. Depuis lors, on n'a plus aucune nouvelle de l'appareil.

Lundi, quatre hélicoptères et trois avions ont participé aux recherches pour retrouver l'avion. Le mauvais temps contrecarre les recherches, de sorte que, jusqu'à présent, on ne possède aucune trace de l'appareil, bien que les recherches se soient étendues en remontant jusqu'à la vallée du Rhin antérieur, le col de l'Oberalp et la vallée de la Reuss jusqu'au nord de la route du Klausen.

Bex: Deux bergers tués par un éboulement

Lundi, à 2 h. 30, une masse de rocher évaluée à 200 m³ s'est effondrée sur un chalet de l'alpage de Javernaz-sur-Bex. Les deux bergers qui l'occupaient, deux Espagnols, Ramone Suero y Suero, 19 ans, et son frère

Enriquez, 18 ans, ont été déchiétés. Ce chalet était la propriété de la commune de Bex. Le bétail a été épargné, parce qu'il passait la nuit sur le pâturage.

LUCENS: Un automobiliste zurichois tué

Lundi à 20 heures, une automobile zurichoise, conduite par M. Hans-Jörg Waidmann, 21 ans, habitant Rainau (ZH), est sortie de la route et s'est écrasée contre un noyer. M. Waidmann et ses deux passagers, MM. Rudolf Mattle, 21 ans, domicilié à Rainau

et Walter Schillig, 26 ans, habitant Schaffhouse, ont été transportés à l'Hôpital cantonal, où M. Schillig est décédé à son arrivée. Les deux autres automobilistes souffrent de commotions et de diverses fractures.

Bâle: Une grosse affaire de chantage

Le journal « France-Soir » et l'Agence France-Presse ont annoncé lundi l'arrestation de deux Suisses, faisant partie d'une bande qui depuis des années faisait « chanter » des clients d'une grande banque de Bâle. Ces gros clients étaient titulaires de comptes secrets. Ils avaient leur domicile à l'étranger et avaient ainsi la possibilité de soustraire une partie de leurs revenus au fisc. La bande en question opérait avec de nombreux intermédiaires, de sorte qu'il est difficile de procéder à l'arrestation du « cerveau » du gang. L'enquête a permis d'établir que les individus arrêtés à Bâle travaillaient de concert avec des complices en Allemagne.

L'activité de la bande reposait sur l'utilisation abusive de documents bancaires confidentiels. Les individus

qui la composaient parvenaient à détenir des détails sur des comptes secrets d'une grande banque bâloise, et portaient les adresses des titulaires de ces comptes. Les personnalités qui furent victimes de ce chantage étaient tous de gros clients étrangers. S'ils acceptaient de verser un certain montant comme rançon, ils ne devaient pas être inquiétés par les autorités fiscales de leur pays. Il va sans dire qu'il s'agissait de sommes très importantes.

Selon ces sources françaises, outre les deux Suisses arrêtés, d'autres personnes seront mises en état d'arrestation. Le chef du commissariat criminel de Bâle-Ville a refusé tout commentaire. Il a déclaré que, dans l'état actuel de l'enquête, il ne lui était pas possible d'apporter des précisions.

Genève: Dernière séance d'«Eglise et Société»

La grande conférence mondiale «Eglise et Société» à laquelle ont participé depuis le 12 juillet à Genève plus de quatre cents laïcs et théologiens, a tenu sa dernière séance plénière lundi. Celle-ci a été suivie d'un culte de clôture.

A l'issue de ces travaux, un message

de la conférence a été rendu public.

Lundi matin, les participants à la conférence ont adopté les conclusions de plusieurs rapports tels qu'ils avaient été précédemment amendés.

La mise au point du texte final du rapport de la conférence demandera un délai d'environ deux mois.



Interprètes dans le métro parisien

Innovation à la RATP: des interprètes sont désormais à la disposition des touristes qui empruntent le métro parisien. Le premier de ces interprètes, qui servent de « bureau de renseignement », est en service à la station Etoile.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Pradières: Réponse du DMF

Le Département militaire fédéral a adressé la lettre suivante à la Société faïtière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois:

Monsieur le président, Messieurs.

Le chef du Département militaire du canton de Neuchâtel nous a transmis le 8 juillet une photocopie de la lettre que vous lui aviez adressée le 7 juillet 1966 et nous a prié de vous répondre directement. Nous donnons volontiers suite à cette demande et, sur la base des précisions qui nous ont été fournies à la suite des recherches auxquelles nous avons demandé de procéder, nous vous communiquons ce qui suit:

Des tirs sont organisés depuis de nombreuses années dans la région des Pradières en dépit des vacances scolaires. L'acquisition de cette place de tirs par la Confédération ne devrait rien changer à cet état de fait.

Nous venons d'obtenir la confirmation expresse que les organes militaires et de commandement n'ont jamais fait de promesse selon laquelle des tirs ne seraient pas organisés aux Pradières pendant la durée des vacances scolaires. Il est en revanche exact que les écoles de recrues de Colombier recourant à d'autres possibilités n'ont pas organisé ces deux dernières années d'exercices de tir sur cette place pendant les vacances. Les exercices de tir prévus du 11 au 14 juillet 1966 ont été reportés à une date ultérieure.

Toutefois, il n'y a pas lieu d'interpréter le renvoi de ces exercices de tir comme une renonciation totale de l'organisation de tirs pendant les vacances. Aucune concession n'a été tout d'abord faite à ce sujet et l'acquisition des biens-fonds par la Confédération n'amènera pas une réduction des tirs, dans la mesure où ils ont été pratiqués jusqu'ici. En revanche, il n'est pas exclu que, à la suite de contacts réciproques et de discussion avec l'organe de coordination créé pour la place de tirs des Pradières (commandant du corps des gardes-fortifications, cp. 2, à Neuchâtel), il soit possible dans une certaine mesure de tenir compte des intérêts privés locaux, à l'instar de ce qui s'est passé pour les exercices de tir prévus pour les 11 au 14 juillet 1966.

Nous sommes convaincu que les intérêts militaires et civils peuvent coexister et nous vous prions de faire preuve de compréhension pour les difficultés que nous rencontrons dans la création de places de tirs et d'exercices. Nous vous en serions vivement reconnaissant.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Département militaire fédéral,
Signé: P. Chaudet.

(Réd.: Ce n'est pas tout à fait ce que le Conseil d'Etat demandait... Mais nous reviendrons demain sur ce sujet.)

Où les vaches frisonnes n'ont pas la quote

La Société neuchâteloise d'agriculture s'est réunie samedi en assemblée ordinaire aux Planchettes. On notait la présence de M. J.-Ls Barrelet, chef du Département cantonal de l'agriculture.

La partie administrative a été rapidement expédiée, puis un débat s'est ouvert sur le très compliqué problème des vaches frisonnes, et de leur importation clandestine. Plusieurs orateurs se sont élevés contre ces importations, soulignant les dangers du métissage, et préconisant que l'expérience du contrôle laitier soit poursuivie. M. Barrelet a déclaré qu'à son avis l'agriculture suisse allait au-devant d'une aventure qui pourrait se muer en catastrophe, si les importations clandestines continuaient.

FLEURIER: Déraillement. — A la suite d'une erreur d'aiguillage, un déraillement s'est produit en gare de Fleurier. Au cours d'une manœuvre, une voiture-pilote sortit des rails pour s'immobiliser sur les traverses. Une voiture-atelier, accompagnée de cinq mécaniciens, fut dépêchée de Bienne, et à minuit tout était rentré dans l'ordre. La machine accidentée n'a subi aucun dégât. Quant au rail qui avait été voilé, il a été remplacé de même que les traverses sur une longueur de 15 mètres.

VAL-DE-TRAVERS: Au Tribunal de police. — Deux cas d'ivresse au volant et au guidon ont été évoqués, hier devant le Tribunal de police. Le premier concerne un jeune habitant de Saint-Blaise, E. B., 22 ans, qui fut surpris ivre au volant d'une voiture. Il avait 2,77‰ d'alcool dans le sang. Fait aggravant, il n'avait qu'un permis d'élève conducteur. Il a été condamné à 10 jours de prison et au paiement de 120 francs de frais.

Un cycliste motorisé de La Chaux sur Sainte-Croix (VD) a comparu pour ivresse au guidon. Il s'agit de G. T., récidiviste. Il a été condamné à 5 jours de prison, au paiement de 119 francs de frais et à la publication du jugement.

LA COTE-AUX-FÉES: Collision. — Très tôt hier matin, une collision s'est produite, sur un tronçon rectiligne de la route des Places, près de la Côte-aux-Fées, entre une voiture française et une camionnette conduite par M. F. B., de La Chaux-de-Fonds. La voiture française, conduite par M. N. P., des Prises, a été projetée contre un arbre. Il n'y a pas de blessé, mais des dégâts importants à la voiture, légers à la camionnette.

NOMINATION. — Dans sa séance du 22 juillet 1966, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Joseph Zosso, originaire de Courmoulin (FR), aux fonctions de technicien au Service cantonal de la protection civile;

Chronique chaux-de-fonnière

EVASION. — Hier, à 18 h. 45, un cambrioleur français, âgé de 23 ans, s'est échappé des prisons de notre ville. Après être monté sur le toit, il a profité des échafaudages de la partie du bâtiment en voie de surélévation pour gagner la rue. L'individu en fuite porte une petite moustache, et mesure 165 cm.

CARNET DU JOUR

RITZ: 20.30, «Sam l'Intrépide».
EDEN: 20.30, «Leçons d'Amour suédoises».
PLAZA: 20.30, «Sexy Girls» et «Les Mystères de Londres».
SCALA: 20.30, «L'Or des Césars».
CORSO: 20.30, «Une Valise pleine de Femmes».
REX: 20.30, «Frauenarzt Dr Sibellus».
LE BON FILM (PALACE): 17.30, «Le Lit conjugal».

Divers

MANOIR: «Le Doubs, rivière enchantée».

Pharmacie d'office

Pharmacie Bachmann, rue Neuve 2.

Chronique locloise

TOUT PASSE. — Même les vacances, hélas la troisième semaine est bien entamée...

Ici au Locle les jours ensoleillés ont été rares, aujourd'hui lundi grosse pluie, mais au moment où mon stylo court sur le papier, le ciel, enfin laisse apparaître le soleil, s'il pouvait durer!...

Les rentrées commencent. Le 1^{er} août est à la porte, la vie, avec tout ce qu'elle comprend de beau, de bon et, hélas, ce qui l'est moins, va nous trouver les uns et les autres beaucoup plus forts!

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: «Vainqueur du Ciel».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative. (Des 21 h., appeler le No 11.)

CHRONIQUE JURASSIENNE

Vacances officielles dans les métiers du bâtiment

La Commission paritaire du bâtiment et des travaux publics du Jura bernois, comprenant, d'une part, le secrétariat de la Société suisse des entrepreneurs; d'autre part, le secrétariat de la FOBB, rappelle à tous les membres des organisations respectives les vacances officielles et obligatoires pour 1966.

En raison du fait que les congés dans la métallurgie et l'horlogerie ont été étalés sur une plus longue période, ceux des métiers du bâtiment ont également été modifiés. A savoir: du samedi 23 juillet à midi au lundi 8 août pour la première série, et du vendredi 29 juillet au soir au mardi 16 août pour la deuxième.

Ainsi que l'an dernier, tous les ouvriers des métiers du bâtiment bénéficieront d'une troisième période de vacances qui aura lieu du vendredi 23 décembre au samedi 3 janvier 1967.

Au cours de sa séance du 12 juillet écoulé, la Commission paritaire s'est vue contrainte de statuer sur quelques demandes de dérogations provoquées par des raisons valables; il ne s'agit toutefois que de quelques exceptions.

Des réticences ont, d'autre part, été signalées du côté de la main-d'œuvre espagnole. Quelques citoyens de la péninsule Ibérique estimant leurs lieux de domicile trop éloignés pour des vacances de 15 jours seulement. La Commission paritaire n'a pu entrer en matière et ce d'autant plus que l'on retrouve dans la métallurgie et l'horlogerie des situations identiques et qu'en fin de compte personne n'oblige les ouvriers espagnols à rentrer dans leur pays.

Pour ces raisons, les dates des vacances décrétées officielles devront scrupuleusement être observées. Des contrôles seront effectués et les dérogations constatées seront signalées à l'Office cantonal du travail. Il reste bien entendu que les ouvriers n'auront pas le droit, pendant ces périodes de vacances, d'effectuer des travaux rémunérés ou non à leur propre compte ou pour celui d'une autre entreprise.

La Commission paritaire recommande aux ouvriers étrangers rentrant dans leur pays de faire timbrer par le bureau municipal leur assurance de permis de séjour. Cette solution sera

de nature à leur simplifier les choses avec les autorités douanières lors du retour de vacances.

La Commission paritaire souhaite à tous les travailleurs du bâtiment et des branches annexes d'agréables et reconfortantes semaines de vacances.

DELEMONT: Condamnation d'un alcoolique. — Un homme de 40 ans, J. S. vient de comparaître devant le président du tribunal de Delémont. Il était accusé d'avoir commis un vol dans un domaine agricole où il était employé.

Il a été condamné à six mois d'emprisonnement pour vol et violation de domicile, mais, vu les circonstances et le fait que J. S. a accompli la plupart de ces délits sous l'effet de l'alcool, le juge a décidé de surseoir à l'exécution de la peine et de placer l'accusé dans un établissement pour alcooliques.

SAINT-URSANNE: Grièvement blessé. — Un cyclomotoriste de 19 ans, M. Pierre Métille, d'Epiquez, a été renversé par une voiture venant en sens inverse et grièvement blessé. L'accident s'est produit sous le passage sous-voie de Saint-Ursanne, au moment où l'automobiliste se déplaçait sur sa gauche pour croiser des piétons. Le jeune homme qui souffre d'une fracture de la colonne cervicale a été transporté à l'Hôpital de Porrentruy, puis à Bâle. Les dégâts matériels s'élèvent à 1500 fr.

COURGENAY: Mauvaise chute. — M^{me} Martha Zingg, de Bättwil (SO), en vacances à Courgenay, s'est fracturé le col du fémur en faisant une chute au cours d'une promenade. La malheureuse, âgée de 63 ans, a été hospitalisée à Porrentruy.

PORRENTROY: Coincé sous une masse de terre. — Une masse de terre s'est soudain abattue sur un ouvrier travaillant dans une fouille près de l'Hôpital de Porrentruy. Ce n'est qu'après de longs efforts que l'on put retirer le malheureux de la tranchée où il était coincé. Par chance, il n'a pas été gravement blessé et a pu rentrer chez lui après avoir reçu des soins à l'hôpital.

CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

Nouveau succès du TPR

Samedi soir, le joran a tenté de mettre à mal les décors particulièrement évocateurs de Claudévard. Cela n'a pas empêché la magnifique équipe du TPR de recueillir un nouveau succès.

«Fuenteovejuna», de Lope de Vega, est l'histoire d'une révolte paysanne au temps des souverains très catholiques Ferdinand et Isabelle. Il a fallu beaucoup de foi et de courage au TPR pour se lancer dans l'aventure d'un spectacle d'une telle envergure. Le choix de l'œuvre est excellent. La vie du village castillan est rendue avec une conviction profonde et un enthousiasme qui fait plaisir à voir. L'existence collective, marquée par le folklore local, vibre sous les yeux des spectateurs conquis. C'est la défense de la liberté, l'abomination du tyran, la soif de justice du peuple qui ré-

clame ses droits qu'incarnent les trente-deux personnages de la pièce de Lope de Vega.

Charles Joris, avec ses vingt-sept acteurs, ses vingt-trois responsables de la technique, a joué gros; sa réussite est d'autant plus éclatante. A toute cette grande équipe vont nos applaudissements et nos remerciements. C. C.

BREFS MOMENTS DE LIBERTÉ.

— Deux individus incarcérés dans les prisons de Neuchâtel se sont échappés, lundi après midi, et ont disparu, malgré les recherches des agents lancés à leur poursuite. Leur signalement ayant été diffusé un peu partout, ils ont pu être repris, lundi soir, alors qu'ils tentaient de traverser la frontière française, près des Verrières. Ils ont été ramenés à Neuchâtel.

Vraie est la Paix, vraie la Bonté,
vraie l'Eternelle Unité.
C'est dans le calme et la confiance
que sera votre force.

Monsieur et Madame Gaston Descombes-Schlesinger et leurs enfants Isabelle, Mirielle et François, à La Chaux-de-Fonds;
Mademoiselle Bluette Descombes, au Locle;
Madame Alice Racine, à Villiers;
Madame Cécile Racine, à Villiers;
Mademoiselle Hermance Descombes, à Chévard;

Les petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Emile Descombes-Guyot;
Les petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Louis-Florian Favre-Nicolet;
Les familles alliées et amies, ont la douleur

de faire part du décès de leur cher et regretté père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, parent et ami,

Monsieur

GUSTAVE DESCOMBES

que Dieu a repris à Lui, dans sa 82^e année.
Le Locle, le 25 juillet 1966.

L'incinération aura lieu mercredi 27 juillet, à 10 h., au crématoire de La Chaux-de-Fonds.

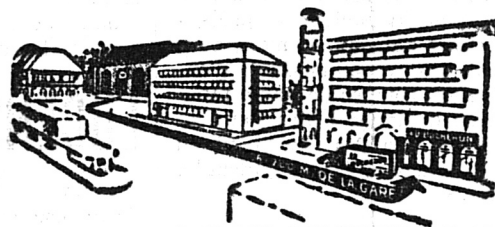
Culte à 9 h. à la chapelle de l'Hôpital du Locle, où le corps repose.

Selon le désir du défunt, le deuil ne sera pas porté.

Domiciles de la famille: France 18, Le Locle, et 1^{er}-Août 26, La Chaux-de-Fonds.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Pas de vacances...



...pour les bonnes affaires

meubles
graber

AU BUCHERON

pendant les vacances horlogères
73, L.-Robert - Tél. (039) 2 65 33
La Chaux-de-Fonds

LIVRES

l'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
Librairie place du
Marché tél 233 72

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

25 juillet 1966

Naissance

Agresta Olivier-Jean-Christophe, fils de Carlo-Mario, ouvrier horloger, et de Rosette née Aellen, de nationalité italienne.

Décès

Descombes Gustave-Emmanuel, horloger retraité, Neuchâtelois, né le 16 décembre 1884 (France 18).

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Natation

Quatre records du monde battus

A Béziers, la Sud-Africaine Ann Fairlie a établi un nouveau record du monde du 100 m. dos en 1'07"4. Le précédent record, qui datait des Jeux olympiques de Tokyo, appartenait à l'Américaine Cathy Ferguson avec 1'07"7.

Le lendemain, également à Béziers, la Sud-Africaine Karen Muir a battu le record du monde du 200 m. dos en 2'27"1. L'ancien record était détenu par l'Américaine Cathy Ferguson avec 2'27"4 depuis le 27 septembre 1964, à Los Angeles. Cathy Ferguson a donc perdu ses deux records du monde.

A Los Altos (Californie), Lynn Vidali, une jeune Californienne inconnue de 14 ans, a battu le record du monde du 200 m. quatre nages en 2'29". Le précédent record, établi le 1^{er} août 1964 dans la même piscine, appartenait à l'Américaine Dona de Varona avec 2'29"9.

Encore à Los Altos, Greg Buckingham a battu l'officieux record du monde du 200 m. quatre nages en 2'13"1. L'ancien record était détenu par le champion olympique Dick Roth (Etats-Unis) qui, le 16 août 1965, avait nagé la distance en 2'14"9.

Athlétisme

Le 4 x 400 m. en dessous de 3 minutes

Au Memorial Coliseum de Los Angeles, l'équipe des Etats-Unis a battu le record du monde du relais 4 fois 400 m. en 2'59"6. Le précédent record, 3'00"7, appartenait également aux Etats-Unis depuis les Jeux olympiques de Tokyo.

Grand choix
Prix avantageux

MEUBLES
Leitenberg
TAPIS - RIDEAUX

La CHAUX-DE-FONDS

T. 039/3 30 47

Grenier 14

Grandeur et servitude de l'administration

Le chef de notre Département a récemment parlé des prestations de luxe que nous fournissons à l'égard de notre public bien-aimé. A ces paroles, plusieurs se sont certainement rengorgés en se disant: «Y en a point comme nous». Eh bien, détrompez-vous! La petite histoire authentique qui va suivre va vous montrer qu'«Y en a d'autres comme vous».

Une Genevoise possède une gentil caniche noir (les chiens sont toujours gentils quand c'est le propriétaire qui en parle). La propriétaire de ce caniche est toutefois une exception, puisqu'elle doit travailler et ne peut promener son chien durant l'après-midi en voiture de sport décapotable. Toujours est-il qu'à fin juin, elle revenait à la maison plus joyeuse que de coutume, car elle avait reçu son salaire, soit la somme de 1200 francs.

Petit caniche, qui avait passé la matinée tout seul et enfermé dans l'appartement, lui fit fête, car lui aussi savait que c'était la fin du mois, et que les cordons de la bourse bien garnie s'étaient peut-être déliés pour lui

procurer un bon morceau de viande. Madame posa ses affaires sur un meuble du vestibule pour retirer son manteau lorsque le chien, certainement myope, sauta sur le cornet de paie et n'en fit qu'une bouchée. Il croyait certainement avoir avalé un beau morceau que lui aurait réservé son ami le boucher. Ne me demandez pas comment cela est réalisable, je n'ai jamais essayé d'accomplir la même performance.

Qu'auriez-vous fait en de telles circonstances? Madame ne perdit en tout cas pas son sang-froid. Consciencieusement, elle mit de côté chaque crotte de son animal, les conservant dans l'armoire frigorifique. Puis elle s'adressa à la Banque Nationale, lui expliquant sa mésaventure et demanda la contre-valeur du montant ingurgité par son chien. On lui répondit que seul Berne pourrait faire analyser ce que son chien voulait bien lui restituer... Elle s'empressa donc d'envoyer là-bas sa récolte et, le plus beau, reçut quelques jours plus tard un chèque d'un montant de 1100 francs!

Tiré de «PTT + D».

POINT DE VUE

Quelques remarques sur une initiative populaire

Jean Hirsch, membre du Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds, nous envoie les lignes suivantes, que nous publions bien volontiers, bien que son avis ne corresponde pas en tous points à celui de la rédaction, notamment en ce qui concerne l'achat de terrains par l'Etat.

Le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse ont déposé en 1963 une initiative populaire qui a pour but d'empêcher une hausse « injustifiée » (sic!) des prix des immeubles, de prévenir la pénurie des logements et de favoriser l'aménagement du territoire. Bien qu'elle date de trois ans, elle a conservé son urgence et son importance.

Certains diront que la pénurie des logements n'existe plus, puisqu'il y a de superbes appartements qui restent vides. Bien sûr, celui qui peut mettre 400 francs par mois pour son loyer et les charges n'a que l'embaras du choix, mais pour celui qui ne peut pas

dépasser 100 francs par mois le problème est insoluble, à moins d'un heureux hasard. Il y a toujours (et plus que jamais) pénurie de logements à des prix abordables.

Le fait est que le prix de la vie en général et celui du logement en particulier augmentent à une vitesse de plus en plus vertigineuse. Les mesures que nos autorités ont prises n'ont pas freiné la hausse, les esprits mal-pensants disent même qu'elles l'ont accentuée.

Chacun admet aujourd'hui que les arrêtés fédéraux de 1964 sur la lutte contre le renchérissement n'ont pas atteint leur but. Les mesures relatives aux constructions ont déjà été abolies, comme inutiles ou nuisibles. Celles concernant le marché de l'argent et les crédits sont encore en vigueur pour une année, mais il est bien difficile de comprendre comment la restriction du crédit pourrait entraîner une baisse du taux de l'intérêt et par conséquent des loyers et des prix.

L'interdiction de démolir ou de désaffecter les logements aurait pu être utile si elle avait été appliquée. Mais il suffit de se promener dans les rues de nos villes pour constater qu'elle ne l'est pas.

Quant à la suppression progressive du contrôle et de la surveillance des loyers, tout commentaire est inutile.

Pour en revenir à notre initiative, elle propose un nouveau remède: la Confédération et les cantons auront un droit de préemption et un droit d'expropriation. La différence entre ces deux modes d'acquisition de la propriété, c'est que le droit de préemption permet d'acquérir un immeuble lorsque le propriétaire désire le vendre, le titulaire du droit ayant la préférence sur tout autre amateur. Tandis que l'expropriation permet d'acquérir l'immeuble en tout temps, même si le propriétaire ne désire nullement vendre.

Dans un cas comme dans l'autre, la question essentielle est celle du prix. Il n'est évidemment pas question d'adopter les règles de la loi civile sur le droit de préemption. La loi civile distingue le droit de préemption limité (au prix que le propriétaire et le titulaire du droit ont fixé à l'avance) et le droit de préemption illimité (au prix qu'un autre amateur serait disposé à payer). Le premier système serait irréalisable dans le cadre d'un droit de préemption légal et le second encouragerait la spéculation foncière, au moyen de contrats de vente plus ou moins fictifs, à des prix surfaits.

Il faudra donc nécessairement que le prix soit fixé par des experts. C'est d'ailleurs ce que prévoient déjà les lois sur l'expropriation. Car l'expropriation n'est pas une nouveauté, c'est une institution qui existe depuis au moins 150 ans. L'innovation, c'est que d'après les lois actuelles l'Etat ne peut exproprier un immeuble que s'il en a besoin dans un but précis (par exemple pour une route, un bâtiment pu-

blic, un terrain militaire, etc.), tandis que l'initiative lui donnerait ce droit d'une façon générale.

Malheureusement, les expériences du passé sont assez décourageantes. L'expropriation a un double effet: d'une part elle oblige le propriétaire à céder un immeuble qu'il désirerait peut-être conserver, d'autre part elle l'oblige à le céder à un prix raisonnable. Or on constate que le premier de ces buts est atteint, tandis que le second ne l'est souvent pas. En effet, l'indemnité d'expropriation est fixée par des expertises, contre-expertises et surexpertises, et finalement elle atteint généralement un montant assez roidelet. C'est même une des raisons pour lesquelles les pouvoirs publics recourent rarement à la procédure d'expropriation; ils essaient de s'entendre directement avec le propriétaire, ce qui leur permet d'obtenir des conditions au moins aussi avantageuses et d'éviter les complications, retards, frais et aléas qu'entraîne une procédure d'expropriation.

Il y a autre chose. On pense souvent, dans le public que, lorsque c'est la «princesse» qui paye, elle est prête à payer n'importe quel prix. Et on a souvent raison de le penser. Les administrations chargées de sauvegarder un intérêt public lui attachent en général une telle importance qu'elles le jugent digne de tous les sacrifices pécuniaires. Cela est vrai non seulement pour les acquisitions de terrains, mais aussi pour les constructions, les achats de matériel, etc. C'est surtout pour les dépenses sociales que l'Etat se montre économe.

L'exemple qui vient à l'esprit est celui de l'administration militaire (places d'armes, avions Mirage, etc.). Mais on pourrait en donner bien d'autres (notamment les autoroutes). Il arrive même que des communes, désirant ménager les deniers publics, achètent des terrains et fassent construire au nom d'une personne interposée; même si l'intermédiaire prend un bénéfice, la commune s'en tire mieux qu'en traitant directement avec le vendeur du terrain et les entrepreneurs de construction.

Mais en général les pouvoirs publics payent des prix intéressants (pour le vendeur). L'exemple est classique du spéculateur qui achète un terrain à bon marché parce qu'il a appris que l'Etat en aura besoin et qu'il pourra le lui revendre avec bénéfice. Et bien entendu, lorsqu'un propriétaire a vendu à l'Etat pour un prix qu'il n'avait jamais espéré obtenir, même en rêve, ses voisins penseront que leur terrain vaut tout autant!

C'est ainsi que l'achat de terrains par l'Etat est devenu l'une des causes de la hausse des prix. Le droit de préemption et d'expropriation généralisé prévu par l'initiative populaire peut, lui aussi, présenter des risques de ce genre. Tout dépend des prix qui seront pratiqués, et il est peut-être regrettable que le texte de l'initiative passe sous silence ce point. Il faudra en tous cas veiller à ce que la loi d'application contienne une réglementation précise et satisfaisante sur ce point, qui est essentiel.

JEAN HIRSCH.

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX

Une marche sur Berne

A l'heure où le climat social recommence de se troubler et d'entraîner des manifestations en masse, il peut être intéressant de rappeler certaines expériences.

L'époque où la Suisse comptait un nombre inquiétant de chômeurs paraît être du Moyen Age pour la jeunesse actuelle. Elle a pourtant profondément marqué les salariés qui l'ont vécue.

En novembre 1934, un an après l'accession d'Adolphe Hitler et de ses sbires S.S. au pouvoir du III^e empire allemand, l'Union des chômeurs de Lausanne lança un appel à tous les chômeurs de Suisse romande en vue d'une marche sur Berne, à organiser pour mars 1935 aux fins de présenter leurs revendications aux Chambres fédérales; dans chaque localité traversée, les manifestants devaient tenir une assemblée explicative, distribuer des tracts, récolter des dons pour leur entretien chez l'habitant (la Lutte du 10 novembre et du 8 décembre, le Droit du peuple du 22 novembre 1934). Tandis que la «Lutte» annonçait une manifestation d'une ampleur formidable, les chômeurs du canton de Genève se désolidarisèrent en alléguant que la plupart des organisateurs se rattachaient à l'opposition syndicale révolutionnaire.

Ainsi mis en émoi, le corps exécutif vaudois (le Conseil d'Etat) estima que les manifestations prévues étaient de nature à troubler la tranquillité et l'ordre publics, et interdit affichage et réunions connexes à cette marche sur Berne, ainsi que l'entrée en terre vaudoise des chômeurs d'autres cantons. Son arrêté du 4 décembre 1934 fut communiqué à l'Union des chômeurs, ainsi qu'à l'Union des syndicats de Lausanne, qui avait déclaré soutenir le projet.

En droit vaudois, le droit d'association est garanti; les assemblées dont le but et les moyens ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ne peuvent être ni restreintes ni interdites (article 8, Constitution vaudoise). En droit fédéral suisse, les citoyens ont le droit de former des associations, pourvu qu'il n'y ait dans le but de ces associations ou dans les moyens qu'elle emploient rien d'illégal ou de dangereux pour l'Etat; les lois cantonales statuent les mesures nécessaires à la répression des abus (article 56, Constitution, en style «fédéral»).

Les associations visées interjetèrent un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral en concluant à l'annulation de l'arrêté, qu'elles considéraient comme contraire aux constitutions. Malgré l'abrogation de l'arrêté attaqué, en date du 22 décembre 1934, la justice est restée saisie de la cause; en effet, comme cela a été rappelé plus tard, une association à but idéal a qualité pour former un recours de droit public contre une décision qui entrave son activité statutaire; même si la recourante n'a plus d'intérêt actuel et pratique à une décision, le recours reste recevable lorsqu'il vise un acte dont le tribunal ne pourrait sinon jamais revoir la constitutionnalité mais qui peut se reproduire en tout temps (arrêt du Tribunal fédéral du 14 décembre 1965 concernant le Rassemblement jurassien).

Le tribunal saisi a considéré que le droit de réunion défini dans les constitutions précitées ne peut par principe

être plus étendu que celui qui est reconnu aux assemblées normales d'associations. Or, par assemblées, on n'entend en général que la rencontre d'un grand nombre de personnes pour un temps relativement court en un lieu déterminé, pour écouter des orateurs, discuter, et prendre des décisions. Le droit de réunion ne s'étend pas à des manifestations telles que la marche projetée, qui devait s'exécuter en plusieurs jours, par colonnes convergentes, avec haltes nocturnes chez l'habitant, quêtes et distribution de tracts, le tout aux fins d'exercer une pression inconstitutionnelle sur le corps législatif fédéral (les Chambres); à l'étranger, des marches de ce genre ont en général engendré des troubles; leur caractère subversif avoué et évident sort du cadre d'un usage normal du droit de réunion et du droit d'association; il a même entraîné l'abstention des chômeurs genevois. Le juge dénaturerait les libertés constitutionnelles si, devant les interpréter et les protéger, il perdait de vue ce que vraisemblablement le législateur a pu envisager lorsqu'il les a instituées.

Mais voulût-on admettre que la

marche envisagée est une réunion, l'autorité cantonale pouvait l'interdire en vertu de son droit et de son devoir de police, devoir élémentaire de l'Etat, qui lui prescrit de prohiber ce qui est illicite ou dangereux pour l'Etat, par le but ou les moyens, ou qui risque de troubler gravement la tranquillité ou l'ordre publics. Rien ne garantissait, semblait-il, une stricte discipline des manifestants, pour les empêcher d'exercer des pressions sur les habitants, d'embarrasser la circulation routière, de marauder, de causer des dégâts, et de se laisser entraîner à la violence en cas d'impatience ou de résistance.

L'interdiction de répandre des affiches et autres imprimés n'a pas violé non plus la liberté constitutionnelle de la presse (article 55 de la Constitution). Les chômeurs ne se sont pas vu interdire d'exposer leurs revendications mais seulement de préparer une manifestation inadmissible.

C'est ainsi que le Tribunal fédéral a statué le 22 mars 1935 en rejetant le recours.

Actuellement encore, d'éventuelles manifestations du même genre risqueraient de rencontrer les mêmes obstacles. Il importe donc de rester prudents, avec un brin de philosophie, car le droit de police des autorités est également efficace contre d'autres et plus dangereux adversaires des règles du jeu civique.

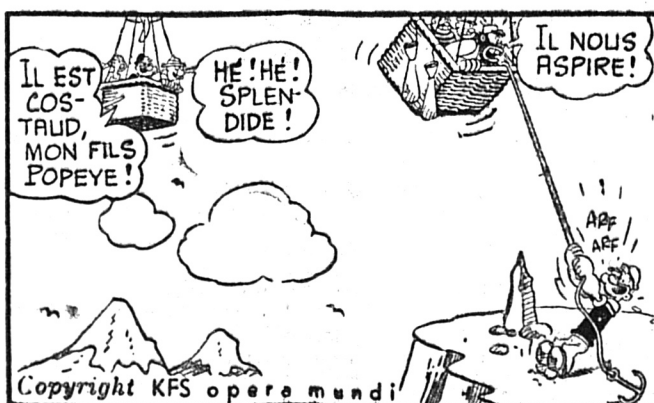
CH.-O. ROTH.

Touristes, attention!



Souvent, les touristes ne peuvent s'empêcher de se rendre, lors d'excursions en auto qui les mènent dans le voisinage de glaciers, sur la glace pour jeter un regard dans les crevasses. C'est là, on ne le répètera jamais assez, un jeu extrêmement dangereux et, à maintes reprises, de hardis «explorateurs» ont payé leur imprudence de leur vie... Notre photo a été prise près de la Furka: trois touristes se baladent sur le glacier du Rhône... avec des pantoufles de gymnastique ou des sandales! On voit clairement que le touriste de droite, qui va se rendre sur un pont de neige, se trouve en danger grave. Si vous n'êtes ni équipés ni guidés, contentez-vous d'admirer de loin nos «glaciers sublimes»...

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



HANS SCHAFFNER, président de la Confédération.

Les Allemands en finale

Sous l'œil placide de bobbies londoniens de Liverpool (Gérald Piaget dicit), les Allemands acquièrent le droit de disputer la finale en battant une équipe d'URSS diminuée par une blessure de Sabo en début de partie et par l'expulsion de Tchislenko à la 43^e minute.

ALLEMAGNE—URSS 2 à 1

La première demi-finale du huitième championnat du monde, à Liverpool, s'est jouée en l'espace de 60 secondes. L'Allemagne ouvrit en effet le score à la 44^e minute par Haller, à la suite d'une interception victorieuse, vigoureuse et douloureuse de Schnellinger sur Tchislenko. Une minute plus tard, ce même Tchislenko, qui avait voulu faire sa justice lui-même aux dépens de Held, était expulsé du terrain par l'arbitre. Non seulement l'URSS était menée à la marque, mais elle se retrouvait à dix. A neuf même, puisque, depuis la 8^e minute, son demi Sabo, touché au tibia dans une collision avec Beckenbauer, en était réduit à un rôle de figurant.

Cette demi-finale, disputée au Goodison-Park de Liverpool devant 38 273 spectateurs seulement (c'est la plus faible assistance des cinq rencontres de coupe du monde disputées à Liverpool; les spectateurs devaient savoir quel genre de football ils verraient), fut décevante. Ce que l'on appréhendait est intervenu. Les deux équipes se sont littéralement neutra-

lisées par un marquage impitoyable. Toujours chanceux, les Allemands ont profité des circonstances, laissant les spectateurs sur leur faim. Le niveau de la rencontre fut indigne d'une demi-finale de la coupe du monde et, dans ce domaine, les Soviétiques portent également une lourde part de responsabilité. Jamais autant que lundi soir à Liverpool, on a regretté l'élimination d'une équipe comme la Hongrie.

Inférieurs numériquement, les Soviétiques eurent toutefois en fin de partie un sursaut étonnant qui leur permit tout d'abord de réduire l'écart, puis de manquer l'égalisation d'un rien, trente secondes plus tard, sur un coup de tête de Porkujan. Il est significatif de noter que les Soviétiques se comportèrent beaucoup mieux après l'expulsion de Tchislenko. Ils parurent alors comme libérés et manifestèrent un plus grand dynamisme. Ils s'assurèrent même une légère domination territoriale face à une formation allemande uniquement préoccupée de conserver son avance et

qui ne se souciait guère des coups de sifflet narquois du public de Liverpool.

Inférieurs sur le plan technique, les Soviétiques souffrirent, en première mi-temps surtout, du manque de mobilité de leur défense. En attaque, ils ne manifestèrent pas le même métier que Seeler et Haller notamment, toujours prêts à profiter d'une erreur de la défense adverse. Leur meilleur joueur fut Yachine, qui ne pouvait rien faire sur le premier but allemand en tout cas. En défense, Danilov a été dominé par Seeler. Au centre du terrain, le plus en vue fut Khussainov. En attaque, Malafeev a également démontré de belles possibilités.

Les Allemands ont montré une plus grande sûreté dans l'application du système de jeu adopté (qui était le même que celui des Russes). En défense, le remplaçant Lutz a fait oublier le titulaire Hoettges, alors que tant Schulz, Weber que Schnellinger ont su se montrer intraitables. Beckenbauer a rendu de précieux services à sa défense, mais ses rares montées offensives ont toujours été dangereuses. Il a marqué un but qui fut un modèle de précision et de violence. Overath, comme à son habitude, a accompli un travail obscur. En attaque, Seeler et Haller furent nettement plus tranchants que Held et Emmerich, qui n'ont décidément pas le même rendement avec l'équipe nationale qu'avec leur club.

LES ACTEURS

Arbitre: Concetto Lo Bello (Italie). Juges de touche: Juan Gardazabal (Espagne) et José-Maria Codesal (Uruguay).

Allemagne: Tilkowski; Lutz, Weber, Schulz, Schnellinger; Beckenbauer, Overath; Haller, Seeler, Held, Emmerich.

URSS: Yachine; Ponomarev, Ches-ternev, Voronine, Danilov; Sabo, Khussainov; Tchislenko, Banichevsky, Malafeev, Porkujan.

Buts: Haller (44': 1-0), Beckenbauer (68': 2-0), Porkujan (88': 2-1). Expulsion du terrain de Tchislenko à la 43^e minute.

La satisfaction des Allemands

Au cours d'une interview télévisée après le match d'hier soir, l'entraîneur allemand Helmut Schoen a exprimé sa satisfaction de se retrouver en finale de la coupe du monde, soulignant: «Ce match contre l'équipe soviétique a été difficile, surtout en raison de l'importance qu'il représentait.» Comme on lui demandait si l'arbitre avait eu raison d'expulser Tchislenko, il a répondu: «Oui, j'estime qu'il a eu raison.» Prié de dire s'il allait modifier son équipe pour jouer la finale, Schoen a répondu que tout dépendrait de l'état physique de ses hommes d'ici samedi. Il a estimé d'autre part que l'équipe russe était «bonne» et s'est déclaré déçu que le deuxième but allemand n'ait pas été marqué plus tôt.

Impressions...

En bref, l'Allemagne 11 (év. 12 si l'on compte l'arbitre)—Uruguay 9 = accession à la demi-finale; Allemagne 11—URSS 9 1/2 = participation à la finale. Les Allemands, après s'être qualifiés sans convaincre pour les quarts de finale, arrivent en finale grâce à deux victoires sur des équipes incomplètes. Certes, ils sont durs aux chocs, plus durs que leurs adversaires; certes, par moment, ils pratiquent un jeu agréable, direct, rapide, efficace, mais ce ne sont là que de rares éclairs. Nous sommes persuadés qu'ils étaient capables de mieux s'ils avaient bien voulu abandonner un jeu fait d'intimidation, de provocations, pour pratiquer un football mettant en valeur les qualités techniques de joueurs de la classe des Beckenbauer, Haller, Seeler (encore que ce dernier ne soit plus le grand Seeler bien qu'il soit resté l'idole de ses compatriotes). De cette manière-là, leur présence en finale ne laisserait pas une arrière-pensée de «pas méritée».

Quant aux Russes, ils entreprennent cette partie très contractés; ils furent rapidement privés des services de Sabo, l'un de leurs hommes du milieu du terrain, qui fut l'un de leurs meilleurs éléments contre la Hongrie. Ensuite, ils perdirent juste avant la mi-temps le plus dangereux de leurs avants. Enfin, ils eurent grand tort de replier Voronine en défense. Nous avons en effet pu constater que chaque fois que celui-ci montait en atta-

que il provoquait des situations dangereuses devant le but de Tilkowski. Tchislenko a eu grand tort de vouloir se faire justice lui-même. Joueur chevronné, il n'a pas d'excuse à invoquer. Il devait, surtout dans une partie de cette importance, rester maître de ses nerfs. Cette expulsion nous a cependant paru quelque peu injuste. Quand bien même on ne peut reprocher à l'arbitre italien Lo Bello sa décision, nous remarquons que c'est à la suite d'une interception dangereuse qui, à notre avis, aurait dû être sanctionnée, que Schnellinger, les deux pieds en avant, put relancer une attaque qui aboutit au but de Haller.

On peut d'ailleurs se demander si les Allemands ont subi un entraînement spécial pour intervenir durement, le plus souvent à la limite de la correction, ou si c'est une habitude contractée dans les matches de leur championnat national dont on sait qu'ils sont joués très «virilement». Un détail d'équipement m'a frappé: presque tous les joueurs allemands portent des jambières, bien épaisses. Or, la plupart des joueurs jouent aujourd'hui sans cette protection. Ce détail symbolise-t-il la crainte des coups, l'adversaire étant le méchant, ou une précaution contre les représailles éventuelles? Laissons cette question ouverte et espérons que, dans le match de ce soir, le port de jambières sera inutile.

M. P.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Mardi 26 juillet:
SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Idées de demain. 17.20 Inter-musical. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Sérénade à trois inconnus. 19.55 Bonsoir les enfants! 20.00 Magazine 66. 20.20 Disques. 20.30 Soirée théâtrale. 22.35 Inf. 22.40 Petite Sérénade. 22.55 Nations Unies. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 18.30 Perspectives. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.25 Coupe du monde de football. 21.15 «Nostradamus», feuilleton. 21.25 «La Vie pour le Tsar», opéra. 22.00 Petite suite. 22.15 Monde chrétien. 22.30 Anthologie du jazz.

BEROMUNSTER. — 16.00 Inf. 16.05 Lecture. 16.30 Thé dansant. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Magazine récréatif. 19.00 Sport-actualités. 19.15 Inf. 20.00 Mus. récréative. 20.15 Football. 21.15 Microsilons. 22.15 Inf. 22.20 Echos de la coupe du monde de football. 22.35 Studio 2. 23.15 Inf.

Mercredi 27 juillet:
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 11.05 Sur toutes les ondes. 11.40 Mus. légère et chansons. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.35 Bon anniversaire. 12.45 Inf. 12.55 «Nostradamus», feuilleton. 13.05 Mus. sans paroles, ou presque. 13.30 Solistes romands. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Réalités. 14.30 Carrousel d'été. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

A la TV romande

Mardi 26 juillet:
19.00 Téléjournal. 19.25 Championnats du monde de football: deuxième demi-finale (1^{re} mi-temps). 20.25 Deuxième demi-finale (2^e mi-temps). 21.15 Cinéma-vif. 22.00 Jazz-Parade. 22.20 Téléjournal.

A la TV française

Mardi 26 juillet:
1^{re} chaîne. — 18.25 Caméra stop. 18.55 «L'Auberge de la Licorne». 19.10 Actualités régionales. 19.25 Championnats du monde de football: commentaires. 20.15 Actualités. 20.30 Championnats du monde de football: Demi-finale (2^e mi-temps). 21.15 «Meurtre sur Commande». 22.40 Catch. 23.25 Actualités.

Mercredi 27 juillet:
1^{re} chaîne. — 12.30 «Le Vagabond». 13.00 actualités.

Manceuvres

pour travaux d'entretien dans usines modernes. Nationalité suisse; âge limite, 40 ans. Faire offres écrites au Département des travaux publics, rue de l'Hôtel-de-Ville 6, 1204 Genève.

Cantonniers et manoeuvres

pour voirie et entretien chaussées. Nationalité suisse; âge limite, 40 ans. Faire offres écrites au Département des travaux publics, rue de l'Hôtel-de-Ville 6, 1204 Genève.

Classement des buteurs

Sept buts: Eusebio (Portugal). Cinq buts: Haller (Allemagne). Quatre buts: Beckenbauer (Allemagne), Bene (Hongrie), Porkujan (URSS). Trois buts: Hunt (Angleterre), Augusto (Portugal), Artime (Argentine). Sept joueurs ont obtenu deux buts et 28 en ont obtenu un.

Philippe Monnier Le Livre de Blaise

37

Elle était bien grande cependant, puisqu'elle était la capitale d'une idée. Le parfum qu'elle exhalait s'épandait amer et salubre sur le monde; elle résonnait d'un bruit de psalmes et de trompettes de guerre; et les princes d'Europe envoyaient à son école étudier leurs enfants.

Les temps étaient durs. Calvin venait de mourir. A la rue des Chanoines, il avait rendu à Dieu une des âmes les plus armées de volonté et remplies de douleur qui fut au monde. Ses amis les meilleurs, ceux qui l'avaient assisté et flanqué dans sa tâche, l'avaient suivi de près dans la tombe. Farel était mort et Viret était mort.

Berne avait restitué à la Savoie les bailliages de Ternier, de Gaillard et de Gex. Comme aux plus mauvais jours de son histoire, Genève se trouvait découverte des deux côtés à la fois. Elle était exposée aux pires coups de main des seigneurs du voisinage embusqués derrière leurs créneaux. Ceux-ci battaient l'estrange et rançon-

naient la campagne. Ils se montraient légers, hardis et pétulants.

Le duc Emmanuel-Charles ne déguisait plus, ou à peine, son secret dessein de rétablir ses droits antiques sur la ville affranchie, et d'y réintégrer le vieux château de l'île; sous main, il envoyait des émissaires à nos magistrats pauvres et probes, qui les tentaient de douces paroles et de promesses d'argent. En dépit d'un mode de vivre signé de part et d'autre, l'état de brouille était l'état ordinaire avec la Savoie.

Les Quatre Villes hésitaient à nous accueillir dans leur ligue. Zurich s'y refusait d'un front opiniâtre. Berne nous faisait sentir cruellement et l'étendue de notre propre faiblesse et la mesure de son omnipotence: à Genthod, elle renversait méchamment les bornes de nos routes; à Cartigny, elle jetait bas un pilier marqué à nos armes; elle réhabilitait et relaxait un criminel condamné au dernier supplice par la juridiction de Saint-Victor. Berne ne voulait plus que nous parler allemand.

De vagues rumeurs circulaient de proche en proche. De merveilleux présages se succédaient de jour en jour. L'Arve avait débordé. Une nouvelle étoile s'était levée. Les sources avaient failli. Les moulins avaient viré à contremont. Depuis deux ans, la peste sévissait dans nos murs. C'est pourquoi sur les faces sombres les fronts étaient barrés d'un pli, et l'angoisse, étroitement chevillée au fond des cœurs, nourrissait de tristes pensées.

Découronné de son chef impérial, menacé par le Savoyard, molesté par l'Allié jaloux, en proie au pire fléau qui remplissait l'hôpital et

peuplait le cimetière, aujourd'hui plus que jamais il semblait que le petit Etat travaillé et tourmenté ne tint plus qu'à un filet.

Le vendredi 27 août de l'an 1572, un bruit sinistre, colporté par les marchands de Lyon, serpente dans la rue. Il gagne du terrain et prend de la consistance. Bientôt confirmé par les dépêches, les courriers et les récits des premiers fugitifs, on ne peut plus le mettre en doute. Le dimanche précédent, Monsieur l'Amiral, nombre de gentilshommes de la Religion, quantité de pauvres fidèles et enfants de Dieu ont été traîtreusement massacrés à Paris.

On a assailli Coligny à coup de poignard, on l'a jeté bas de sa maison, on l'a traîné par tout Paris, on l'a réduit à un tel état de débris et de moignons sanglants «que les dents en étaient la plus grande pièce». On a conduit son cadavre à Montfaucon, et on y a mené voir ses jeunes fils. On a traqué de partout les Huguenots, on les a surpris dans leurs couches, on les a forcés dans leur paix, on les a égorgés et précipités dans la Seine. Sauf Montgommery, personne n'y a échappé. De Paris, le carnage se répand et se propage. Il est à Lyon, il est à Orléans, il est à Rouen. Il est à Tours, Meaux et autres. Toute la France est baignée de sang innocent, et pavée de corps morts. Le roi, la reine, les princes étaient du complot et de la fête. La Saint-Barthélémy est accomplie.

Dans la cité étroite et pauvre, la nouvelle a retenti comme un glas.

Le massacre du Louvre, ce n'est pas seulement la perte irréparable du vieux soldat blan-

chi sous le harnais et sur la Bible, protecteur de la République et familier de Monsieur de Bèze; c'est la déclaration de guerre expédiée en lettres de sang à la chrétienté réformée; c'est le défi jeté à l'idée enseignée par Genève, recueillie et cultivée par Genève, que Genève a levée comme sa lumière et comme son drapeau, et qui de Genève a proligné par le monde; c'est la condamnation à bref délai par la torche et par le fer de la petite cité démantelée et démunie. «Il y a, lui apprend-on, intelligence et entreprise contre cette ville.» Le duc de Savoie a promis à la Sainte-Ligue sa destruction. Le duc d'Anjou marche sur Lyon avec six cents chevaux. Les troupes d'Italie se massent à Valence.

Le péril est imminent. La détresse extrême. Que va faire Genève?

Je veux vous dire ce que Genève fit. Elle s'arme sans doute, et sans perdre une minute court incontinent aux remparts. Elle met en état les batteries, plante des pieux, répare les brèches, multiplie les sentinelles, enjoint aux garde-vignes de veiller la nuit et distribue des falots aux dizainiers. Elle mène la terre qui était devant Cornavin au Cendrier, place un engin sur les murailles pour éclairer de nuit les fossés, garde les avenues de Chancy, de Peney, d'Etrembières. Elle s'approvisionne de soufre, de salpêtre et de boulets. Elle remplit ses greniers de sel, de blé et de farine. Elle expédie courriers sur courriers à ce qui lui reste de sympathie, à Monsieur le comte Palatin, à Monsieur le duc Christofle, à Messieurs de Berne.

Tapis

**Qualité
Choix
Prix avantageux**

Iynedjian

Bas rue de Bourg 7, Lausanne
Câble: 22 82 22

Au bout du lac

UNIVERSITÉ DE GENÈVE: Faculté de droit. — M. Dincer Tarakcioglu a soutenu avec succès devant la Faculté de droit, une thèse sur « Les méthodes de règlement des conflits collectifs de travail en droit comparé. » Dans cette thèse, M. Tarakcioglu étudie la notion des conflits collectifs de travail et décrit les mécanismes du règlement de ces conflits applicables dans de nombreux pays.

Après une discussion animée, à laquelle ont participé M. le professeur A. Berenstein, directeur de thèse, M. J. de Givry, chef du Service du droit du travail et des relations professionnelles au BIT, M. le professeur M. Battelli, M. Ch.-A. Junod, chargé de cours, le candidat a été jugé digne du grade de docteur en droit, qui lui sera décerné lorsque sa thèse aura été imprimée.

XIV^e CONCOURS DU PLUS BEAU CHATEAU DE SABLE, organisé par l'Association des intérêts de Genève et Genève-Plage. — Ce concours s'est déroulé jeudi 21 juillet, à Genève-Plage, et a réuni une cinquantaine d'enfants. C'est le jeune Gilles Secrétan, 13 ans, qui se rendra à La Baule. Il pourrait même avoir la chance, s'il se trouvait être l'un des trois meilleurs de la compétition finale, de faire un magnifique voyage au Mexique. Nos plus vives félicitations au jeune Gilles.

Palmarès

Enfants de 6 à 8 ans: 1. Lemoine Philippe; 2. ex-æquo Foex Benedict, Selz Thierry; 4. Buffa Raphael; 5. Pivot François.

Enfants de 9 à 11 ans: 1. Buser Janey; 2. Riemer Andrea; 3. Guttridge Michel; 4. Riemer Caïus; 5. ex-æquo Cagny Jane, Lemasson Jean-Yves.

Enfants de 12 à 14 ans: 1. Secrétan Gilles; 2. Pategay Nanon; 3. Salzmänn Dominique; 4. ex-æquo Stucki Isabelle, Huber Pierre.

CONCERT DE CARILLON. — A l'occasion de la Fête nationale, la ville de Genève organise un concert de carillon, qui aura lieu le lundi 1^{er} août, de 19 h. 30 à 20 heures. Ce concert sera donné au carillon de la cathédrale Saint-Pierre, par M. Pierre Segond. Le programme: deux œuvres de O. Barblan et des mélodies de Gustave Doret, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance.

DIABLERETS L'APÉRITIF PARFAIT

Au goût du jour...
Diableret toujours

LES BALLETS OCCITANS À GENÈVE

L'Occitanie, c'est, au sud-ouest de la France, cette vaste région que délimitent les Pyrénées, l'océan Atlantique, le versant nord du Massif central et la Méditerranée. Appelée aussi pays de langue d'oc (oc étant le oui de langue romane, celle des troubadours), l'Occitanie englobe les anciennes provinces d'Auvergne, du Limousin, de Guyenne, Gascogne, Béarn et du comté de Foix.

Admirable région! Riche, variée, accueillante, toute pétrie comme la Provence de civilisation gréco-latine, tout imprégnée d'un art de vivre où l'enthousiasme et la sagesse mêlés ont abouti à un art populaire d'une originalité incontestable. De ce folklore d'Occitanie, les Ballets occitans, créés et animés par Françoise Dague, se veulent les interprètes fidèles, « aimables » et scrupuleux. La trans-

position scénique des éléments spectaculaires inclus dans le contexte folklorique (chants, danses, scènes mimées) a été réalisée après de longues années d'études et de recherches.

C'est, sans doute, cette connaissance profonde du climat dans lequel baigne cet art populaire et ce souci d'exactitude et d'authenticité qui transparaissent constamment dans le spectacle, aussi bien dans la chorégraphie qu'harmonisation que dans la reconstitution minutieuse du costume, qui donne aux Ballets occitans cet accent unique, cette dimension si sensible de vérité et de passion.

Les Ballets occitans seront une des grandes attractions de nos prochaines Fêtes de Genève, qui se dérouleront du 12 au 15 août, sur les quais bordant la rade de Genève.

A travers le pays vaudois

LAUSANNE: Ordures ménagères. L'attention du public est attirée sur les avis officiels relatifs à l'enlèvement des ordures ménagères, le lundi 1^{er} août 1966, jour de la Fête nationale. Ce service se fera normalement.
Direction des Travaux - Lausanne

LAUSANNE: Vallée de la Jeunesse. — Dans sa séance du 4 juillet, le Conseil communal de Lausanne a accepté le projet d'aménagement de la vallée de la Jeunesse tel qu'il lui avait été présenté, et a voté un crédit permettant la réalisation en quatre étapes, échelonnées jusqu'en 1969. Les premiers travaux ont commencé et un jardin d'enfants, installé provisoirement, sera en mesure de fonctionner du 10 août à fin septembre. Placé sous la responsabilité du Centre vaudois d'aide à la jeunesse, il recevra filles et garçons de 5 à 12 ans.

LA MUNICIPALITÉ A L'HONNEUR. — Jeudi dernier, le comité directeur du Tir cantonal recevait la Municipalité de Lausanne et le bureau du Conseil communal. Auparavant un concours de tir opposait les représentants de l'exécutif à ceux du législatif. Signalons que la Municipalité a brillamment remporté cette rencontre alors que du côté du bureau, notre camarade René Cortésy se montrait le plus fin guidon en enlevant une médaille.

Un repas réunissait ensuite, d'une façon fort sympathique, le comité directeur du Tir cantonal ainsi que les Municipalités et bureaux des conseils de Lausanne, Romanel et Cheseaux. On annonçait alors un challenge sera mis en compétition entre ces trois localités à l'occasion d'un prochain tir intercommunal. **Pillet**

VEVEY: Programme de la manifestation du 1^{er} Août 1966. — Terrasse Saint-Martin, à 8 h. 30: dépôt d'une couronne au Monument aux morts. 20 heures à 20 h. 15: sonnerie des cloches. 20 heures: Formation du cortège, place de la Gare — rue des Communaux. 20 h. 15: Départ du cortège. Itinéraire: place de la Gare, rue de Lausanne, rue du Simplon, rue d'Italie, rue Clara-Haskil, quai Perdonnet, Jardin du Rivage. 20 h. 45, Jardin du Rivage: marche, par la Lyre et l'Amicale; hisser du drapeau fédéral; lecture du Pacte de 1291, par M. H. Michaud, municipal; prière patriotique; allocution d'un conseiller municipal; hymne national; feu sur le lac.

Les enfants en âge de scolarité sont invités à se rassembler avec leurs flambeaux à la rue des Communaux, à 20 heures. La Municipalité recommande à la population veveysanne de bien vouloir pavoiser.

En cas de mauvais temps, la manifestation aura lieu aux Galeries du Rivage.

Traitements insuffisants pour certains employés communaux. — Le 25 mai 1965, le député Maurice Demont développait une motion demandant la modification de l'article 52 de la loi du 28 février 1956, sur les communes, pour permettre au Département de l'intérieur d'autoriser à la demande des municipalités, le cumul des charges de secrétaire mu-

nicipal et de boursier communal dans les communes de plus de 400 habitants. (Les communes de moins de 400 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation à la loi de 1956.)

Le Conseil d'Etat vient de prendre position à ce sujet, et dans un rapport adressé au Grand Conseil, estime que de par leur nature, les fonctions de secrétaire municipal et de boursier doivent être séparées. Ces deux fonctionnaires ont des tâches bien distinctes; la fusion de ces deux fonctions pourrait en définitive conduire à des abus préjudiciables à la commune, plus coûteux que le salaire qui serait économisé.

Tout en relevant qu'il y a parfois, mais moins souvent qu'on ne le pense un nombre limité pour ces fonctions, le Conseil d'Etat souligne que les difficultés de recrutement sont dues, dans bien des cas, aux traitements insuffisants qui sont offerts. **fdt**

YVONAND: Nécrologie. — Les derniers honneurs ont été rendus à M. André Vuagniaux, enlevé à l'âge de 64 ans, après une longue maladie. C'était le père de notre camarade Georges Vuagniaux, conseiller communal et vice-président de notre section, ainsi que de Michel Vuagniaux, secrétaire communal. Nous leur adressons, ainsi qu'à leur famille, nos sentiments de très vive sympathie. **E. F.**

Un duo accordé!

- Oh! les filles sympathiques!
- Pourtant, elles sont très différentes.
- Justement, elles ne s'accordent que mieux.
- La blonde est si capricieuse!
- Peut-être, mais généreuse.
- La brune aussi, ne vous en déplaise.
- C'est là leur qualité majeure.
- Vous les connaissez?
- Oui! La blonde, c'est Dame Chance, et la brune se nomme Bien-faisance. Elles sont toutes deux au service de la Loterie romande. L'une pour récompenser les acheteurs de billets, l'autre pour venir en aide aux œuvres d'entraide et d'utilité publique des cinq cantons romands.
- Merci du renseignement. Mais encore, quand a lieu le prochain tirage?
- Le 6 août, avec un gros lot de 100 000 francs.

COOPÉRATIVE DES

COBAL

OUVRIERS DU BATIMENT

Beaulieu 11 LAUSANNE Tél. 24 28 24

Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie

CARNETS DE DÉPÔTS 4%

OBLIGATIONS 5% 10 ans

Mémento lausannois

Pharmacies d'office.
De 18 h. à 21 h. (samedi de 17 h. à 21 h., dimanche de 9 h. à 21 h.).
HAAB, rue de l'Alé 48 (Tour)
TROESTER, avenue Montchoisi 3
De 18 h. à 24 h.
ROSSIER, avenue du Léman 20
A l'exception des pharmacies de service, les pharmacies sont fermées le jeudi après-midi.
Médecin de garde
phonique des médecins No 23 18 23.
Pour Lausanne, Prilly, Pully, centrale 1616.

XV^e TROPHÉE DU HAUT-LAC.

Le Ski nautique club de Montreux, qui a beaucoup contribué au développement des sports nautiques, organise les 30 et 31 juillet 1966, son traditionnel Trophée du Haut-Lac, compétition à laquelle participeront les équipes de France, Italie, Hollande, Grande-Bretagne, la Suède pour la première fois à Montreux, la Suisse et un compétiteur des USA. Il y aura sans doute du très beau sport devant les quais du Casino de Montreux, où les participants se mesureront dans les trois disciplines, slalom, figures et saut et seront classés au combiné. Le dimanche après-midi, le public pourra assister à un spectacle nautique avec démonstration de cerf-volant humain.

SPECTACLES

Genève

Des Champs-Élysées au Théâtre de verdure: l'Ensemble de Flotte soviétique. — Cet ensemble qui nous revient, après une triomphale tournée en Europe occidentale, et notamment à Paris, et qui se produira mardi et mercredi à la Grange, ou à la Palinoire des Vernets et les circonstances atmosphériques l'exigent.

CINÉMAS LAUSANNOIS

A. B. C. Tél. 22 52 52
14.30-20.00-22.10 16 ans
Un suspense infernal d'après Edgar Wallace
LA PORTE AUX SEPT SERRURES
Heinz Drache - Sabina Sesselman
Parlé français

Athènes Tél. 25 24 12
14.30 17.00 20.30 16 ans
Première vision - En couleurs
Richard Harrison - Billy Hyden
LES TROIS IMPLACABLES DU TEXAS
Une lutte terrible pour venger leur père tué dans l'attaque du ranch
Un grand western violent, viril

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30 17.00 20.30 16 ans
L'étrange rendez-vous de la passion et de la censure
SOPHIE ET LE CRIME
Marina Vlady, Peter Van Eyck, Jean Gaven

Bel-Air Tél. 25 55 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Français - Eastmancolor
La somptueuse superproduction européenne à grand spectacle
SODOME ET GOMORRHE
Deux villes maudites et... ce fut la fin d'un monde - Un film d'une ampleur rarement égalée!

Bourg Tél. 22 86 22
14.30-17.00-19.00-21.00 14 ans
Grand cycle du rire
LADYKILLERS
avec Alec Guinness et Peter Sellers
Version originale sous-titrée franç.-all.
Faveurs suspendues à 21 h.

Capitole Tél. 22 51 32
14.30 17.00 20.30 16 ans
Un western 100 %
LES BRAVADOS
Gregory Peck, Jean Collins, Stephen Boyd
Cinémascopie couleur Deluxe

Cineac Tél. 22 74 97
Permanent: 14.00-25.00 7 ans
Un programme à ne pas manquer
LE VOYAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE AUX CARAIBES
Au programme: la célèbre Patrouille noire de la RAF. Les fils des révoltés du Bounty... authentiques descendants

Colisée Tél. 52 51 25
En français à 14.30-20.30 16 ans
En anglais à 17.00 (in english)
Cinémascopie - Technicolor
Tourné sur les lieux en Italie! La plus folle évasion de la deuxième guerre
Frank Sinatra dans
L'EXPRESS DU COLONEL VON RYAN
avec Raffaella Carrà, Trevor Howard

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30 17.00, 20.30 16 ans
Parlé français - Technicolor
Une aventure unique en son genre
LE VAGABOND DES MERS
Errol Flynn et Béatrice Campbell
Des jours dangereux... des nuits passionnées...
des péripéties mouvementées...

Lido Tél. 25 21 44
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 18 ans
Réédition
Un film bouleversant
LA FURIE DU DÉSIR
Charlton Heston, Jennifer Jones, Karl Malden
Déchirés par les plus violentes passions

Métropole Tél. 25 42 22
14.30 17.00, 20.30 16 ans
Réédition. Couleurs. Parlé français
Un tout grand film d'action et de suspense
Un chef-d'œuvre de western
RIO BRAVO
John Wayne, Dean Martin, Ricky Nelson, Angie Dickinson

Moderne Tél. 26 28 77
14.30 17.00 20.30 16 ans
CRESUS
de Jean Giono l'auteur de « Regain », « Angèle », « La Femme du Boulanger »
« Pas un grand film au sens des cinéclubs peut-être, cela ne m'empêchera pas de le trouver grand film quand même pour le simple plaisir que j'en pris. » La « Suisse »

Montchoisi Tél. 26 05 07
15.00, 20.30 18 ans
Erstaufführung
Eine lausbübische Komödie im Dolce-Vita-Milieu!
VOLLES HERZ UND LEERE TASCHEN
Thomas Fritsch, Linda Christian, Gino Cervi, Massimo Serato

Palace Tél. 22 15 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
EN PREMIERE VISION
ACAPULCO... la plus belle plage du monde, voit chaque jour se faire et se défaire les amours les plus passionnés!
L'AMOUR A PLUSIEURS VISAGES
avec Lana Turner, Cliff Robertson
En couleurs Parlé français

Rex Tél. 26 45 51
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 12 ans
Une explosion de passions. Tendresses haines, suspensions, trahisons se heurtent sous le signe de l'amour!
BOMBARDIER B-52
Cinémascopie - Warnercolor
avec Natalie Wood - Karl Malden
Parlé français

ROMANDIE 25 47 64
14.30 17.00 20.30 16 ans
Français - Scope - Couleurs
Il soulève des tempêtes de rires!!!
FANTOMAS
Un film d'André Hunebelle, avec Jean Marais, Louis de Funès, Mylène Demongeot
Fulgurant... Fou rire... Fantastique...

City-Pully Tél. 28 69 69
20.30 16 ans
SEULEMENT QUATRE JOURS
Grand prix du Festival de Cannes 1949
Un chef-d'œuvre à voir et à revoir
Passionnant, hallucinant
LE TROISIEME HOMME
Alida Valli, Orson Welles, J. Cotten, Trevor Howard

Corso-Renens Tél. 34 00 55
20.30 18 ans
Parlé français
Bouleversant par son réalisme...
LES LANTERNES ROUGES
Jenny Karezl, Georges Fountas, Catherine Helmi
Le milieu interlope des bars du Pirée

OFFRES D'EMPLOI



Département des travaux publics

Direction génie civil

Service de l'assainissement

Une inscription est ouverte en vue de l'engagement de

MANŒUVRES

pour les grandes installations d'assainissement.

Les candidats doivent répondre aux conditions suivantes:

- Jouir des aptitudes physiques nécessaires et d'une bonne santé.
- Etre de nationalité suisse.
- Remplir les conditions fixées par les statuts du personnel ouvrier du Département des travaux publics et de la caisse de prévoyance de l'Administration cantonale.

Les offres doivent être adressées par écrit à M. F. Lancoud, chef du service de l'assainissement (tél. 27 27 06).

Le conseiller d'Etat chargé du
Département des travaux publics:
F. PEYROT

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Rhénanie-Westphalie: M. Meyers réélu de justesse

M. Franz Meyers a été réélu de justesse, hier, ministre-président du Land de Rhénanie-Westphalie.

Deux tours de scrutin ont été nécessaires pour que le candidat de la coalition des chrétiens-démocrates et des libéraux (CDU-FDP) soit reconduit à son poste. M. Meyers avait obtenu au premier tour 100 voix ; son adversaire

socialiste, Fritz Kuehn, 99. Un député de la Diète s'était abstenu.

La majorité absolue n'étant pas acquise, un second tour a été nécessaire. Il a donné le même résultat que le premier scrutin.

La coalition dispose de 101 voix contre 99 aux sociaux-démocrates, qui, malgré leur grande victoire aux élections, restent dans l'opposition.

Indonésie: Nouveau cabinet

Le président Sukarno a annoncé hier la formation d'un nouveau cabinet, qui comprend un praesidium de cinq premiers ministres, placé sous la présidence du général Suharto, et vingt-quatre ministres.

Le président Sukarno a précisé que la tâche de la nouvelle équipe ministérielle serait principalement axée sur quatre points : redresser l'économie du pays ; poursuivre la lutte contre l'impérialisme ; mener une politique étrangère active et indépendante ; organiser des élections générales pour le milieu de 1968.

Le praesidium comprend, outre le général Suharto, qui reste ministre de

la Défense, MM. Adam Malik, premier ministre pour les Affaires politiques (y compris les Affaires étrangères) ; Idham Chalid, premier ministre pour les Affaires sociales ; Sanusi Hardjadinata, premier ministre pour le Développement et l'Industrie, et le sultan Hamengku Buwono, premier ministre pour l'Économie et les finances.

Le président Sukarno n'a pas précisé ce qu'il adviendrait des trente-neuf ministres adjoints de l'ancien cabinet, mais, dans la journée, le général Suharto avait indiqué qu'ils porteraient le titre de secrétaires généraux ou directeurs généraux en qualité d'adjoints aux ministres.

Brésil: Attentat à la bombe à Recife

Un retard imprévu, dû à une panne d'avion, a sauvé sans doute hier matin la vie au maréchal Costa e Silva, candidat officiel à la présidence de la république brésilienne et successeur probable du maréchal Castelo Branco, contre lequel a été perpétré un attentat à la bombe qui a fait trois morts et 25 blessés.

Trois cents partisans de l'ancien ministre de la Guerre, parmi lesquels l'amiral en retraite Nelson Fernandes, président de la compagnie hydro-électrique du rio San Francisco, attendaient hier matin, vers 8 h. 30 heure locale, à l'aérodrome de Boa Viagem, près de Recife, l'arrivée du maréchal Costa e Silva. Ce dernier devait prendre la parole dans la capitale de l'État de Pernambuco, à l'occasion de sa campagne électorale en vue du scrutin indirect d'octobre.

L'avion du candidat présidentiel, venant de Fortaleza (État du Ceara) n'était toujours pas signalé lorsque

soudain, une violente explosion jeta la panique dans le groupe compact des personnalités venues saluer le maréchal. Après un premier moment de confusion, les agents du service de sécurité et des équipes de secours improvisées ramassèrent sur le terrain trois morts, l'amiral Nelson Fernandes, le poète Edson Regis, secrétaire à l'éducation de l'État de Pernambuco et un agent de police non identifié.

Deux autres bombes à retardement de puissance moyenne ont également fait explosion, au moment même où était perpétré l'attentat, l'une au siège de l'Union nationale des étudiants et l'autre dans l'édifice abritant les services américains d'aide économique au Brésil. Il n'y aurait pas de victime.

Le nombre des arrestations opérées jusqu'ici s'élève à 160. Le gouvernement soupçonne les communistes d'être les auteurs de cet attentat.

Les entretiens de P. Nenni à Londres

Les perspectives d'unification des partis socialistes italiens autant que les problèmes internationaux — notamment la crise de l'OTAN et les relations entre la Grande-Bretagne et le Marché commun — ont été évoqués, lundi, au cours des entretiens que Pietro Nenni, vice-président du Conseil des ministres et leader du Parti socialiste, a eus avec les principaux membres du gouvernement travailliste.

P. Nenni, qui effectue une visite

officielle à Londres, a conféré lundi matin, successivement, avec George Brown, premier ministre adjoint et ministre des Affaires économiques, Michael Stewart, ministre des Affaires étrangères, et Walter Padley, ministre d'État au Foreign Office et président en exercice du Parti travailliste.

L'homme d'État italien s'est ensuite entretenu avec le premier ministre, Harold Wilson, dont il a été l'hôte à déjeuner au 10 Downing Street.

Kisangani: LES AMÉRICAINS ÉVACUÉS

Kinshasa (Léopoldville). — Tous les ressortissants américains résidant à Kisangani, ont été évacués. Deux avions ont pris à bord les 22 Américains, la plupart missionnaires, et les ont amenés à Kinshasa. On envisage aussi l'évacuation des britanniques.

Les nouvelles sont toutefois assez confuses en ce qui concerne la situation proprement dite dans la ville de Kisangani. Selon une information, qui

n'a d'ailleurs pas été confirmée, le général Mulamba, premier ministre du gouvernement central, et le chef des rebelles katangais se seraient mis d'accord en vue de mettre un terme à la mutinerie déclenchée il y a trois jours. Selon d'autres nouvelles, on entend encore en ville quelques coups de feu sporadiques, mais on ignore qui a ouvert le feu et si la fusillade est sérieuse.

Mont-Blanc: ALPINISTE SOLITAIRE TUÉ

Des alpinistes qui effectuaient l'ascension de la Dent du Requin (3244 mètres) dans le massif du Mont-Blanc, ont découvert au pied de la voie normale le corps d'un jeune alpiniste français de 19 ans, Jean-Louis Raffaelly, demeurant à Nice. Celui-ci

avait quitté le refuge du Requin samedi matin pour tenter l'ascension en solitaire de la Dent du Requin par la voie dite des « plaques ». On suppose que c'est à la descente qu'il a fait une chute mortelle. Le corps a été ramené à Chamonix.

Québec: Vers la réquisition des grévistes

Au onzième jour de la grève du personnel non médical des hôpitaux du Québec, le gouvernement provincial a décidé de recourir à la réquisition.

Le cabinet, qui a délibéré dans l'après-midi et la soirée de lundi, a finalement résolu, à titre de première mesure, d'ordonner la reprise du tra-

vail, sous peine de poursuites à compter de mardi, dans quinze hôpitaux du Québec sur un total de 139.

1600 fonctionnaires « professionnels » du Québec (vétérinaires, chimistes, géomètres, etc.) sont en grève depuis le 9 mai pour obtenir une augmentation de salaire.

Un refus de sanctionner l'apartheid...

La Cour internationale de justice, siégeant à La Haye, a donné un beau sujet de satisfaction à M. Verwoerd et aux racistes d'Union sud-africaine, en déboutant le Libéria et l'Éthiopie de leur plainte concernant le Sud-Ouest africain.

Rappelons que le Sud-Ouest africain est un ancien territoire allemand qui, durant la première guerre mondiale, fut conquis par le général sud-africain Botha. En 1920, l'Allemagne ayant été privée de ses colonies, ce territoire fut conféré sous mandat de la SDN à l'Union sud-africaine.

Héritière de fait, sinon de droit de la SDN, en l'occurrence pour les territoires sous tutelle, l'organisation des Nations Unies pourrait avoir prise sérieuse sur l'Union sud-africaine à travers la question du Sud-Ouest africain, si toutefois une majorité le voulait vraiment.

Le point de vue de Pretoria est évidemment que le fameux mandat est mort avec la SDN, et que l'ONU n'est pas l'héritière de celle-ci. Mais dès 1946, l'ONU refusait ce point de vue et n'acceptait pas la demande sud-africaine d'annexer le SWH (South West Africa). C'est pourquoi les seuls États d'Afrique noire qui firent partie de la Société des Nations, l'Éthiopie et le Libéria, déposèrent la fameuse plainte.

La Cour de La Haye (elle-même issue des Nations Unies, comme jadis la « Cour permanente de justice internationale » l'était de la SDN) n'a pas voulu se prononcer sur le fond, c'est entendu, mais sur le « droit ». Elle n'en a pas moins curieusement défendu les prérogatives des Nations Unies... Même sur le terrain juridique, on peut distinguer à l'infini. Le fait que sept juges se sont prononcés dans un sens, et sept dans l'autre, est à cet égard significatif. La voix du président australien a fait la décision. Il faut cependant se garder à

cet égard d'une conclusion hâtive : la Cour de La Haye entend « dire le droit » en dehors de tout esprit de bloc. Parmi ceux qui ont repoussé la thèse du Libéria et de l'Éthiopie, on trouve un juge de nationalité polonaise, en compagnie d'un Anglais, d'un Français, d'un Grec, d'un Péruvien. De l'autre côté, on trouve des juges africains et asiatiques, mais aussi un juge de nationalité américaine.

Il n'empêche que le regrettable jugement de La Haye représente, qu'on le veuille ou non, une grande victoire pour le gouvernement Verwoerd.

Les pays africains à l'ONU ne vont pas se tenir pour battus. La décision de la Cour, pour eux, renforce l'idée qu'il n'y a rien à espérer d'institutions comme celle de La Haye, et rien à espérer des Occidentaux.

De l'ONU elle-même sont issues, depuis vingt ans, pas moins de 73 résolutions contre l'annexion de fait du SWA par l'Union sud-africaine, sans compter toutes les résolutions contre l'apartheid en ségrégation raciale, importée abusivement dans ce territoire.

Le Sud-Ouest africain est un pays immense (820 000 kilomètres carrés), encore que désertique et faiblement peuplé : un peu plus d'un demi-million d'habitants, en grosse majorité noirs. Mais son sous-sol contient des richesses non négligeables. Si l'on veut agir efficacement contre la politique d'apartheid pratiquée par l'Union sud-africaine au mépris de l'humanité entière, l'objectif de placer le SWA sous contrôle de l'ONU est assurément essentiel.

Une doctrine nazie: l'apartheid

Car, bien entendu, dans tout ceci, c'est sur le fond qu'il faut se prononcer. En Afrique du Sud, le gou-

vernement de 3 millions 300 000 Blancs impose une ségrégation raciale rigoureuse à 12 millions de Noirs, 1 million 700 000 métis et un demi-million d'Asiatiques.

L'apartheid, faut-il le rappeler, n'est pas une ségrégation raciale « comme une autre ». En comparaison, celle qui sévit dans le sud des États-Unis serait jugée légère par les masses noires d'Afrique du Sud. Il faut remonter au régime nazi (qui n'a pas manqué d'admirateurs en Afrique du Sud, dans les milieux du Parti nationaliste au pouvoir depuis 1948) pour retrouver une politique raciale aussi fanatique. Depuis 1950, en vertu du « group areas act », la ségrégation de l'habitat est absolue. Elle a entraîné la déportation en masse des Noirs qui vivaient à proximité des quartiers blancs. L'acte de prohibition des mariages mixtes (1949) aggravé par l'immorality act (1950) fait de la cohabitation et des relations entre hommes et femmes de race différente une grave délit pénal passible de prison.

Même les couples déjà mariés ont été séparés. Le « population registration act » toujours depuis 1950, classe racialement, en groupes et en sous-groupes, toute la population. Même ségrégation absolue dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des loisirs, dans les lieux publics, etc.

La théorie de l'apartheid ou du « développement séparé des races » devrait logiquement conduire à un véritable partage territorial. On peut discuter la question de savoir si cette solution sera en dernière analyse la seule issue future du problème sud-africain.

Robert FALONY.

(« Le Peuple » de Bruxelles.)

(A suivre.)

Terrible accident d'autocar en Allemagne
33 BELGES TUÉS, DONT 28 ENFANTS

Vingt-huit enfants faisant partie d'une colonie de vacances belge, ainsi que le chauffeur de leur autocar et quatre autres adultes ont été tués lundi matin alors que le véhicule est tombé de l'autoroute sur une voie secondaire un peu avant Limbourg. Le véhicule transportait 43 personnes.

A l'hôpital de Limbourg, on garde l'espoir de sauver les dix enfants qui ont échappé à la mort.

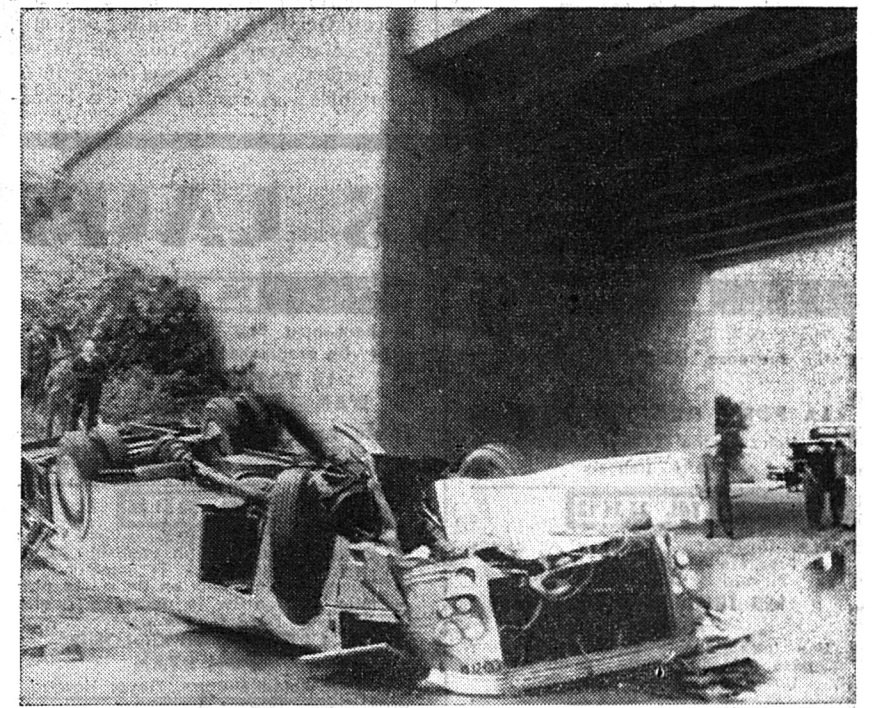
L'autocar belge, qui se dirigeait de Francfort vers Cologne, a quitté l'autoroute peu avant Limbourg et s'est écrasé à une dizaine de mètres en contrebas. Il était 6 heures environ lorsque l'accident s'est produit. Les passagers de l'autocar étaient pour la plupart originaires de Bruxelles qu'ils regagnaient après avoir passé des vacances en Allemagne du Sud.

On apprend par ailleurs qu'il venait du Tyrol et avait roulé toute la nuit.

Un porte-parole officiel du gouvernement de Hesse a annoncé hier après midi que la colonie de vacances belge qui rentrait en autocar à Bruxelles devait normalement faire étape à Munich où elle aurait dû passer la nuit.

Le porte-parole a précisé que l'on ignorait encore les raisons qui ont incité le chauffeur (originaire de Binche) à poursuivre sa route sans arrêt. Selon des experts médicaux, le conducteur de l'autocar qui est mort dans la catastrophe présentait des signes cliniques de fatigue.

La nouvelle de l'accident a soulevé une vive émotion en Belgique.



Les premières familles des victimes sont arrivées hier soir à Limbourg.

D'autres parents sont attendus à Limbourg, venant de Bruxelles à bord d'un avion militaire. Ils doivent identifier les corps des victimes.

Des télégrammes de condoléances ont été adressés par le président

Luecke et le chancelier Erhard au roi Baudouin et à M. Van den Boeynants, premier ministre belge.

L'ambassadeur de Belgique à Bonn, accompagné du bourgmestre de Limbourg, se sont rendus au chevet des blessés.

EN QUELQUES LIGNES...

● La Haye. — En trois heures d'exposés, hier après midi, les ministres des finances du groupe des dix ont présenté leurs positions respectives. Il s'est agi essentiellement d'un « round d'observation ».

● Londres. — La Chambre des Communes a approuvé hier soir en seconde lecture, par 328 voix contre 247, le projet de loi gouvernemental sur la nationalisation de l'industrie sidérurgique.

● Bruxelles. — C'est le site de Chièvres-Casteau, situé à quelque 50 km. au sud-ouest de Bruxelles, que le gouvernement belge proposera à ses partenaires de l'Otan pour l'installation du Shape en Belgique.

● Belfast. — Le Gouvernement de l'Irlande du Nord a promulgué, lundi, un décret aux termes duquel toutes les réunions publiques sont interdites, à Belfast, pour une durée de trois mois. Ces mesures ont été prises à la suite des troubles survenus en fin de semaine dans cette ville, entre les extrémistes protestants et la police.

● New York. — Lundi soir, la séance du Conseil de Sécurité consacrée à la plainte présentée par la Syrie au sujet du bombardement du 14 juillet et à la contreplainte d'Israël, s'est ouverte. L'URSS y a pris violemment fait et cause pour la Jordanie. La prochaine réunion se tiendra ce soir, à 19 h. GMT.

● Prague. — Les entretiens franco-tchécoslovaques ont commencé hier après midi à Prague. M. Couve de Murville s'est entretenu au Palais Cernin (le ministère des Affaires étrangères) avec M. Vaclav David, son homonyme tchécoslovaque.

● Washington. — La Maison Blanche annonce lundi que le Gouvernement américain a reçu des informations de source diplomatique tendant à confirmer qu'aucun procès de prisonniers américains détenus au Vietnam du Nord n'était actuellement envisagé par les autorités d'Hanoi.

● San Bernardino (Californie). — Une soixantaine de personnes, en majorité de jeunes Noirs âgés de 18 à 21 ans ont été arrêtées à l'aube aujourd'hui à la suite des désordres survenus dans un quartier noir de San Bernardino (Californie).